

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ**

**ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE**

**Président du Conseil :**

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke).

**Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Christian CUESTA (Vice-Président du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Lucie GOURNAY (Vice-Présidente de la commission recherche de l'UPEC).

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2<sup>nd</sup> degré, ET-EG).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Françoise DIBOS (Professeure à l'Université Paris 13) ; Éric LEVET-LABRY (Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT).

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGEAT (PEMF).

**Représentants des autres personnels :**

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94).

**Représentants des usagers :**

Aurélien LAMALLE (Fonctionnaire stagiaire, liste FNEC-FP-FO).

**ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Représentants des collectivités territoriales**

Pierre SERNE, délégué de Jean-Paul HUCHON (Président du Conseil Régional d'Ile-de-France), représenté par Alain BOUVIER

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENSEMBLE Lyon), représentée par Benjamin MOIGNARD ; Alain GONZALEZ (IGR-HC, Directeur du service commun de FC de l'Université Pierre et Marie Curie), représenté par Christian CUESTA

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR), représenté par Michèle DELOMEL.

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Elisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis), représentée par Colette GUILLOPÉ

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU), représentée par Benjamin MOIGNARD - *L'absence d'Aude DONTENWILLE-GERBAUD est relative à ses engagements dans la mission laïcité.*

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education), représenté par Lorella BUGEAT

## ÉTAIENT ABSENTS

### **Représentants des collectivités territoriales :**

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis).

### **Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Education/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU) - *L'absence de Geneviève GUILPAIN est relative à ses engagements dans la mission laïcité.*

### **Représentants des usagers :**

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPÉ) ; Camille CLIMENT (Fonctionnaire stagiaire, Liste universitaire FSU-UNEF pour une véritable formation) ; Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique, CGT Educ'Action).

## **PERSONNES INVITÉES**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joëlle ADEN, Stéphane BARDAU, Dominique ROUILLARD (représentant d'Anne BERNARD), Sophie CANAC, François COSTA, Caroline DELMET, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Gérard PHELIPPEAU

INVITES EXCEPTIONNELS : Dominique BODIN, Marie BERROUS

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 20 votants, parmi lesquels 7 par représentation.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 8 octobre 2015
2. Vote – Campagne d'emplois 2016
3. Vote – Composition des Conseils de perfectionnement
4. Point finances – Budget rectificatif 2 2015
5. Services prévisionnels et besoins de l'ESPÉ pour le 1<sup>er</sup> degré
6. Information – Calendrier offre de formation
7. Information – Démarche qualité
8. Questions diverses

## **DEBAT EN SEANCE**

*La séance est ouverte à 13 heures 45.*

### **POINT N° 1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015**

*En l'absence de remarques, le procès-verbal du conseil du 8 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.*

### **POINT N° 5 : SERVICES PREVISIONNELS ET BESOINS DE L'ESPÉ POUR LE 1<sup>ER</sup> DEGRE**

**Brigitte MARIN** indique que concernant le premier degré, les effectifs sont les suivants :

- Val-de-Marne : 869 inscrits en 2015-2016, contre 834 en 2014-2015 ;
- Seine-Saint-Denis : 1 459 inscrits en 2015-2016, contre 786 en 2014-2015 ;
- Seine-et-Marne : 752 inscrits en 2015-2016, contre 545 en 2014-2015 ;
- SSTP de Saint-Denis : 435 inscrits en 2015-2016, contre 367 en 2014-2015 ;
- SSD : 694 inscrits en 2015-2016, contre 902 en 2014-2015 ;

Concernant le SSD, il est à noter que la baisse est compensée par la présence au sein de l'ESPÉ de 281 étudiants ne s'étant pas encore inscrits.

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte les 447 étudiants de l'ESPÉ inscrits dans les universités partenaires.

Enfin, la licence « Education et Prévention » compte 93 inscrits en 2015-2016, contre 65 en 2014-2015.

Au 9 décembre 2015, l'ESPÉ compte donc 4 749 étudiants pour l'année 2015-2016, contre 3 946 pour l'année 2014-2015. En tenant compte des 281 étudiants ne s'étant pas encore inscrits, l'effectif total de l'ESPÉ se porterait à 5 030 inscrits, à confirmer lorsque l'ensemble des inscriptions seront réalisées.

**Alain BOUVIER** constate que le travail d'estimation mené par l'ESPÉ est confirmé avec une précision exceptionnelle.

**Brigitte MARIN** indique que les besoins et les ressources des différentes disciplines pour l'année 2015-2016 ont été identifiés. A titre d'exemple, au 1<sup>er</sup> octobre dernier, les besoins en français étaient estimés à 10 279 heures, contre des ressources estimées à 9 869 heures. Le déficit le plus important concerne le domaine SHE, avec 3 173 heures.

Au 1<sup>er</sup> octobre dernier, le déficit total était de 5 328 heures. Toutefois, ce déficit a été réduit à 2 652 heures au 1<sup>er</sup> décembre dernier, grâce à l'important travail mené par les responsables de site et les responsables de formation, qui a parfois pu se traduire par une forme de violence organisationnelle à l'égard des formateurs et des étudiants dont les groupes ont été reconfigurés. Ainsi, quatre groupes de TD ont été supprimés, ce qui a engendré un certain inconfort, source de troubles, pour les étudiants et les formateurs.

Par ailleurs, la réduction du déficit, qui tombe à 2 652 heures, a été obtenue sur la base d'une seule visite par personne, ce qui n'est pas satisfaisant. Cette situation atteste du fait que les moyens de l'ESPÉ sont encore largement insuffisants.

En outre, les heures complémentaires ont été calculées en neutralisant les décharges statutaires, afin de prendre uniquement en compte les enseignants réglementairement autorisés à réaliser des heures complémentaires. Pour l'année 2014-2015, 20,3 % des heures réalisées ont été des heures complémentaires, contre 23,6 % pour le prévisionnel 2015-2016. Pour les enseignants-chercheurs, il apparaît que le nombre d'heures complémentaires est passé de 2 891 en 2014-2015 (25 % des heures réalisées) à 4 254 en 2015-2016 (33,5 % des heures réalisées). Cette situation atteste du fait que les heures complémentaires sont bien utilisées pour compenser les différents manques.

Les difficultés de l'établissement ont été discutées avec la Rectrice lors d'une réunion organisée au mois de novembre dernier. Cette dernière a été sensible aux efforts menés par l'ESPÉ, et a accepté d'allouer l'équivalent de douze ETP supplémentaires à l'établissement.

**Laurent NOÉ** précise que la décision prise par la Rectrice est due à la situation exceptionnelle. Ainsi, il n'est pas dans l'ordre des choses de débloquer des postes en cours d'année. En outre, les éléments présentés par la Directrice de l'ESPÉ devront continuer à faire l'objet d'une attention particulière, afin que la prochaine rentrée se déroule dans les meilleures conditions possible, tant sur le plan des effectifs que concernant les souhaits de formation.

**Alain BOUVIER** ajoute que pour l'année prochaine, il serait souhaitable que les informations qui seront transmises par l'ESPÉ soient également communiquées aux deux administrations centrales avant l'été.

**Laurent NOÉ** le confirme. En outre, le ministère a effectivement accordé le déblocage d'une dizaine d'ETP de décharge de manière temporaire, d'ici à la fin de l'année. Toutefois, il reste nécessaire de travailler ensemble pour trouver le bon équilibre entre ressources et besoins.

**Brigitte MARIN** souhaite savoir quand les postes supplémentaires seront effectivement disponibles.

**Laurent NOÉ** indique que les postes devraient être disponibles d'ici à trois semaines ouvrées.

## **POINT N° 2 : VOTE – CAMPAGNE D'EMPLOIS 2016**

**Christian CUESTA** rappelle que l'UPEC est un établissement fortement « secondarisé », en ce qu'il compte environ un tiers d'enseignants du second degré et deux tiers d'enseignants-chercheurs. Depuis plusieurs années,

des efforts ont donc été entrepris afin d' « universitariser » l'ESPÉ, en transformant des emplois d'enseignants du second degré en emplois d'enseignants-chercheurs.

Toutefois, ces transformations ont des effets sur les ressources de l'ESPÉ, puisqu'un enseignant-chercheur doit délivrer 192 heures d'enseignement, contre 384 heures pour un enseignant du second degré.

La campagne d'emplois 2016 de l'ESPÉ portait sur neuf postes d'enseignants-chercheurs, dont quatre liés au départ d'enseignants-chercheurs à la retraite, et cinq dus à la transformation d'emplois du second degré en emplois d'enseignants-chercheurs. Compte tenu des éléments évoqués précédemment, l'UPEC a proposé que les quatre postes vacants soient ouverts dès 2016, mais que la transformation des cinq autres postes soit repoussée d'une année, afin de ne pas engendrer une baisse des heures d'enseignement. Cette proposition est aujourd'hui soumise à l'approbation du conseil, sachant que par prudence, il a tout de même été demandé à l'ensemble des instances de se prononcer sur les neuf postes demandés par l'ESPÉ.

**Brigitte MARIN** confirme que le report des cinq transformations permettrait effectivement de conserver 960 heures de formation pour l'année 2016-2017. Toutefois, certains collègues ont reçu cette proposition avec distance, craignant qu'elle ne freine le développement de l'ESPÉ en matière de recherche en éducation.

**Lucie GOURNAY** précise que la proposition de l'UPEC ne constitue absolument pas une remise en cause de la politique d'universitarisation de l'ESPÉ et de soutien à la recherche. En outre, il est possible de repousser uniquement certaines des cinq transformations.

**Benjamin MOIGNARD** indique que la proposition de l'UPEC a été particulièrement mal perçue par les personnels, qu'ils soient enseignants-chercheurs ou formateurs. Ainsi, ces derniers craignent que cette proposition engendre un clivage entre enseignants-chercheurs et formateurs. En outre, la campagne d'emplois aujourd'hui remise en cause a déjà été discutée. La succession de décisions contradictoires fait peser une forte instabilité sur le travail quotidien des personnels. Dans ce cadre, ces derniers en viennent à penser que la remise en cause des postes est due au fait que l'ESPÉ serait considérée comme une composante de seconde zone. Au-delà de l'urgence actuelle, il convient de déployer une politique de long terme de développement de l'ESPÉ, qui doit se baser sur un meilleur équilibre entre enseignants-chercheurs et formateurs. Sachant que les conditions de formation des étudiants de l'ESPÉ ne sont pas satisfaisantes (800 étudiants de DU n'auront pas de visite de stage cette année), et que la situation des agents est particulièrement difficile, les élus du conseil s'opposent à la remise en cause de la campagne d'emplois initialement arrêtée.

**Alain BOUVIER** indique avoir initialement eu la même réaction que les personnels face à la proposition de l'UPEC, qui peut laisser à penser que l'ESPÉ reçoit parfois un traitement moins favorable que les autres composantes. Toutefois, le Vice Président de l'UPEC a indiqué qu'il existait des précédents, notamment au sein d'établissements comptant une forte proportion d'enseignants du second degré.

En outre, le début de la réunion de ce jour a porté sur l'année 2015-2016, comme si elle n'avait pas été anticipée. Or, il semble que la situation actuelle est due au fait que l'effort d'anticipation déployé par l'ESPÉ n'a pas été suivi, notamment par le rectorat. Il convient donc de travailler en amont pour que la rentrée 2016 puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, concernant la campagne d'emplois, il apparaît souhaitable que l'ESPÉ démontre sa bonne volonté en acceptant de repousser quelques-unes des cinq transformations de poste demandées.

**Christian CUESTA** confirme que seules certaines des cinq transformations peuvent être repoussées. Si une telle décision était prise, il serait nécessaire de retravailler quant à l'affectation des quatre postes liés à des départs à la retraite.

**Benjamin MOIGNARD** souligne que la discussion de ce jour porte sur neuf postes déjà présents au sein de l'Établissement, et non sur la création de nouveaux postes, alors même que l'ESPÉ rencontre de nombreuses difficultés. Ainsi, l'établissement a perdu 142 postes entre 2009 et 2012, alors que le nombre d'étudiants est revenu à son niveau de 2009. Les personnels ont donc le sentiment que les efforts ne sont pas partagés, mais uniquement supportés par l'ESPÉ.

**Lucie GOURNAY** indique qu'en tant que vice-présidente de la commission recherche, elle veillera à ce que les nouveaux maîtres de conférences puissent prendre leurs décharges librement.

**Lorella BUGEAT** souhaite savoir comment s'expliquent les 142 suppressions de poste entre 2009 et 2012.

**Christian CUESTA** précise que ces postes ont été transférés vers l'UPEC car ils étaient vacants, en raison de la baisse très importante du nombre d'étudiants au sein des IUFM engendrée par la masterisation. Sachant que les établissements qui sous-utilisaient leurs postes risquaient de subir une baisse de leur plafond d'emploi dans le cadre du passage au RCE, les postes ont été transférés vers l'UPEC.

**Françoise DIBOS** souhaite savoir pourquoi les postes n'ont pas été retransférés vers l'ESPÉ.

**Christian CUESTA** rappelle que le taux de couverture de l'UPEC est de 55 %, ce qui est très faible. Les demandes des composantes sont toutes les mêmes, mais il est impossible de transférer les postes en raison du manque de personnels. Ainsi, seuls quatre postes ont été créés l'année dernière, tandis que onze emplois devraient être alloués à l'ensemble de la COMUE en 2016. Toutefois, le ministère n'a pas encore pris de décision concernant la répartition de ces postes.

**Benjamin MOIGNARD** indique que la rectrice et le ministère doivent entendre les difficultés rencontrées par l'université et l'académie, qui est moins bien dotée que toutes les autres académies françaises, alors même qu'elle est confrontée à des enjeux particulièrement importants en matière d'éducation. Les élus du conseil tiennent à alerter quant à la situation des personnels, qui risquent de perdre espoir.

**Christian CUESTA** souligne que ces difficultés sont régulièrement remontées au ministère. Toutefois, ces alertes restent sans effet concernant le nombre de postes octroyés. En outre, sur les 5 000 étudiants inscrits à l'UPEC cette année, les 2 000 étudiants en DU ne sont pas pris en compte dans l'attribution des postes.

**Françoise DIBOS** constate que les cinq transformations demandées dans le cadre de la campagne d'emplois feraient perdre environ 1 000 heures d'enseignement à l'établissement. L'UPEC doit bien avoir 1 000 heures à consacrer à l'ESPÉ pour remobiliser les équipes enseignantes.

**Lucie GOURNAY** le confirme. Toutefois, les difficultés touchent l'ensemble des composantes.

**Christian CUESTA** ajoute que l'université octroie déjà près de 15 000 heures pour combler les manques des composantes, dont certaines atteignent 80 % d'heures complémentaires. Le problème est global.

**Benjamin MOIGNARD** indique que les difficultés sont telles que les personnels en viennent à se dire qu'il conviendrait de ne plus encadrer les DU, sachant qu'ils ne sont pas pris en compte par le ministère. Cette situation atteste du malaise actuel. La proposition de l'UPEC est perçue comme un retour en arrière concernant la politique d'universitarisation de l'ESPÉ.

**Alain BOUVIER** indique que la proposition de l'UPEC ne doit pas être perçue comme un retour en arrière, mais comme un report d'une année.

**Aurélien LAMALLE** regrette que les étudiants en DU se trouvent lésés. Ces derniers doivent bénéficier d'une formation aussi complète que les étudiants en master, notamment concernant les visites sur le terrain.

**Brigitte MARIN** confirme qu'il existe actuellement des difficultés concernant les visites. Toutefois, cette situation ne résulte pas d'une volonté de la Direction.

**Laurent NOÉ** ajoute que l'académie ne se dédouane pas de ses responsabilités en matière de formation des stagiaires disposant déjà d'un master. La formation de tous les stagiaires issus des concours de l'éducation nationale a été confiée à l'Université par décret.

**Benjamin MOIGNARD** signale que certains rectorats octroient tout de même des postes dédiés à la formation continue.

**Laurent NOÉ** rappelle que l'ESPÉ est un projet, réglé par conventionnement et disposant d'un budget de projet, qui comprend les missions de formation initiale et les missions de formation continue. En outre, aucun texte n'indique que la formation des stagiaires doit obligatoirement comprendre des visites. Ainsi, au sein des certaines

ESPÉ, les visites sont remplacées par un processus d'accompagnement, basé sur le tutorat et le partage d'expérience.

**Brigitte MARIN** indique que le problème de l'ESPÉ de l'académie de Créteil est que le budget de projet est peu lisible et insuffisamment abouti. Il est important que tous les partenaires s'impliquent davantage.

**Lucie GOURNAY** demande si l'ESPÉ souhaite formuler une proposition alternative à celle de l'UPEC.

**Brigitte MARIN** estime que l'ESPÉ peut réaliser un geste symbolique, en renonçant à la transformation d'un des cinq postes évoqués. Les responsables de site, de mention et les représentants des enseignants seront consultés afin d'identifier dans quelle discipline le report serait le moins pénalisant.

**Alain BOUVIER** confirme que l'ESPÉ peut réaliser un geste symbolique. Toutefois, ce geste devrait porter sur deux postes, voire trois. Même s'ils ne sont pas convergents, tous les arguments échangés ce jour sont pertinents. Il convient donc de proposer une solution équilibrée, montrant que la demande de l'UPEC est entendue.

**Alain BOUVIER** souhaite savoir si le report de deux postes est envisageable pour l'UPEC.

**Christian CUESTA** le confirme. Toutefois, les sept postes retenus devront être redistribués en tenant compte du report des deux autres postes.

**Alain BOUVIER** souhaite savoir comment le report de deux postes serait perçu par les personnels de l'UPEC.

**Benjamin MOIGNARD** indique que l'enjeu évoqué ce jour est politique. Les élus du conseil souhaitent que la recherche reste une priorité pour l'ESPÉ.

**Colette GUILLOPÉ** confirme que l'ESPÉ a besoin d'une politique de moyen et de long termes. De plus, il convient de signaler que la discussion de ce jour porte sur 1 000 heures, soit seulement 6 % du total des heures nécessaires. L'enjeu est donc réellement symbolique. En outre, il serait intéressant de comparer la proportion d'enseignants-chercheurs et d'enseignants du second degré au sein des académies de Versailles et de Créteil. Il pourrait apparaître alors que l'académie de Créteil est bien moins dotée en ressources universitaires.

**Lucie GOURNAY** estime que le report de deux postes est une proposition acceptable.

**Benjamin MOIGNARD** répète que la discussion de ce jour porte sur une question déjà tranchée. Un signe fort a été donné en matière de soutien à la recherche, qui est aujourd'hui remis en cause. Cette instabilité est également une cause d'insatisfaction des personnels.

**Brigitte MARIN** indique qu'il convient de trouver le juste équilibre entre soutien à la recherche et maintien du nombre d'heures d'enseignement. Pour ce faire, il convient d'identifier les laboratoires devant être renforcés en urgence, et les postes de formation où le volume d'enseignement doit être maintenu. Compte tenu de la nécessité de soutenir la politique de recherche de l'ESPÉ, il semble que le report d'une des cinq transformations constitue une concession partagée. Parallèlement, il est certain que des efforts doivent être entrepris en ce qui concerne les cours magistraux. Cet effort doit être relayé par les responsables de mention et les responsables de sites. Le dispositif doit être rationalisé. Ainsi, le fait que les enseignements de M1 ne comportent pas de cours magistraux n'est pas optimal.

**Colette GUILLOPÉ** souhaite savoir si plusieurs votes peuvent être organisés.

**Lucie GOURNAY** confirme qu'il est possible de procéder à deux votes. Le premier porterait sur le principe de la modification de la liste des postes concernés par la campagne d'emplois 2016, tandis que le second porterait sur le nombre de transformations de postes d'enseignants du second degré en postes d'enseignants-chercheurs.

*La modification de la liste des postes concernés par la campagne d'emplois 2016 est approuvée par douze voix favorables, six voix défavorables et une abstention.*

**Brigitte MARIN** propose de reporter une transformation de poste d'enseignant du second degré en poste d'enseignant-chercheur.

*Le report de la transformation d'un poste d'enseignant du second degré en poste d'enseignant-chercheur est approuvé par six voix favorables et huit abstentions. Cinq membres du conseil ne prennent pas part au vote.*

**Alain BOUVIER** rappelle que la priorité à la recherche demeure, et que la transformation reportée l'est seulement pour une durée d'un an. En outre, le débat de ce jour atteste de la nécessité de travailler plus en amont et de manière plus approfondie concernant le budget de projet.

**Laurent NOÉ** précise que depuis cette année, l'académie met à disposition 15 000 heures de maîtres formateurs pour permettre le fonctionnement de la maquette du premier degré.

**Brigitte MARIN** indique que la manière dont la décharge des maîtres formateurs est mise à profit peut être inégale en fonction des départements. Une analyse fine devra être menée sur ce point.

### **POINT N° 3 : VOTE – COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT**

Concernant le Conseil de perfectionnement du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré, **Brigitte MARIN** indique que le représentant de l'Education nationale sera Frédéric Gante.

**Martine AMIOT** indique que sur l'ensemble des IPR-EVS, un représentant doit partir à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les charges seront donc redistribuées.

**Brigitte MARIN** précise que la composition du Conseil de perfectionnement du Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré est demeurée pratiquement inchangée. En outre, Jacques Crinon ne fera plus partie des représentants de l'ESPÉ. Des élections seront organisées, probablement au mois de mars prochain.

**Colette GUILLOPÉ** souhaite savoir pourquoi les élections n'ont pas été organisées en octobre ou novembre dernier.

**Sandrine MEURICE** indique qu'il a semblé préférable d'organiser simultanément le renouvellement partiel des sièges à pourvoir dans les collèges des « professeurs d'universités » et des « Biatss » ainsi que le renouvellement total des usagers. Or pour pouvoir voter, les usagers doivent être inscrits administrativement et ce n'était pas le cas avant fin 2015. Les élections ont donc été décalées.

**Martine AMIOT** souligne que dans le cadre de la réforme des cycles de l'école obligatoire, le troisième cycle sera commun au premier et au second degré. Il pourrait donc être souhaitable que des personnels du premier degré participent au Conseil de perfectionnement du Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré.

**Sophie CANAC** précise, pour aller dans le même sens, que des personnels du second degré pourraient également participer au Conseil de perfectionnement du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré.

**Alain BOUVIER** constate que personne ne s'oppose à ces deux propositions.

**Brigitte MARIN** précise que la composition des conseils de perfectionnement des mentions 3 et 4 est encore incomplète, faute de désignation d'un représentant par certains organismes. En outre, le vote mentionné dans l'intitulé inscrit à l'ordre du jour n'est pas forcément nécessaire.

### **POINT N° 4 : POINT FINANCES – BUDGET RECTIFICATIF 2 2015**

**Marie BERROUS** indique que la subvention de l'État est en très forte hausse en 2015, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants et du fait que les inscriptions des M2 sont désormais payées par subventions ministérielles. De même, les autres subventions sont également en augmentation en raison de la réalisation d'un projet européen.

A l'inverse, la forte baisse des recettes non encaissables s'explique par le fait que 2015 a été la dernière année d'une provision réalisée sur cinq ans.

Par ailleurs, le solde entre dotations de l'UPEC et contributions à l'UPEC est en baisse en raison de la cession du site de Melun.

Enfin, la dotation d'investissement est en baisse en raison du fait que les demandes d'investissement ont été moins nombreuses en 2015.

Concernant les dépenses, l'augmentation des frais liés à la formation initiale s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants. A l'inverse, la baisse des dépenses immobilières s'explique par la cession du site de Melun, mais également par celle du site de Créteil en 2014. Parallèlement, l'UPEC a passé de nouveaux marchés, moins coûteux.

L'augmentation des dépenses concernant le pilotage de l'établissement s'explique par une réaffectation comptable des dépenses. De même, les dépenses non décaissables ont également augmenté.

Concernant la répartition des dépenses, la proportion liée à la masse salariale est en augmentation, alors que les parts respectivement allouées à l'investissement et au fonctionnement sont en diminution. Ainsi, les dépenses de fonctionnement ont pu être réduites malgré la hausse du nombre d'étudiants, notamment grâce à la division par deux du nombre de copieurs.

En outre, les dépenses d'investissement ont porté à 47 % sur les investissements pédagogiques, à 37 % sur les travaux et à 9 % sur l'informatique.

Pour rappel, les dépenses obligatoires, notamment liées aux fluides, se sont élevées à 1,5 million d'euros en 2014. Ces dépenses sont incompressibles, d'autant plus que les dépenses de sécurité ont été plus importantes en 2015.

**Benjamin MOIGNARD** indique que le fait que les chiffres présentés aux membres du conseil comprennent des variations allant de -33 % à +147 % est surprenant. Il souhaite savoir si des éléments prospectifs sont disponibles.

**Marie BERROUS** souligne que ces variations s'expliquent par des réaffectations comptables, en raison du fait que l'organisation budgétaire de l'établissement date des IUFM. Toutefois, elle va être modifiée avec la mise en place de la GBCP en 2017. En outre, les dépenses ne devraient plus trop évoluer à l'avenir, à l'exception des dépenses liées à la formation initiale, qui vont augmenter en raison de la hausse du nombre d'étudiants.

## **POINT N° 6 : INFORMATION – CALENDRIER OFFRE DE FORMATION**

**Caroline DELMET** précise que le document présenté aux membres du conseil concerne les créations et renouvellements des DU, DIU, CU et AEU débutant en septembre 2016. Ce cadrage administratif a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet, et de permettre aux équipes administratives d'anticiper les éventuels besoins associés aux projets. Le tableau sera actualisé au cours des deux vagues annuelles d'habilitation. Un groupe de travail interne à l'ESPÉ sera mis en place pour étudier les demandes d'ouverture ou de renouvellement de formations. Ces demandes seront ensuite étudiées en conseil restreint, puis soumises à la consultation du conseil de l'ESPÉ, de la Commission des moyens et du Conseil d'administration.

**Françoise DIBOS** s'interroge quant au sort réservé aux demandes de suppression de formations.

**Caroline DELMET** précise que les demandes de suppression sont également concernées par la procédure présentée ce jour.

**Colette GUILLOPÉ** souligne que les suppressions passent souvent par une absence de demande de renouvellement de la part des responsables de formation. En outre, les membres de la CFVU veillent à ce qu'un avis du conseil de la composante concernée ait bien été rendu concernant les demandes de création ou de renouvellement.

**Brigitte MARIN** précise que la réunion du prochain conseil de l'ESPÉ a été avancée du 24 mars au 17 mars 2016.

*Le conseil de l'ESPÉ du mois de mars se tiendra finalement le jeudi 31 mars 2016.*

**Lucie GOURNAY** constate que le COSP n'est pas mentionné dans la procédure présentée aux membres du conseil.

**Brigitte MARIN** indique que la présentation au COSP doit être introduite en amont de la procédure de présentation au conseil de l'ESPE.

#### **POINT N° 7 : INFORMATION – DEMARCHE QUALITE**

**Dominique BODIN** indique que dans l'optique d'améliorer le fonctionnement général de l'ESPÉ, Brigitte Marin a souhaité qu'un travail soit mené par un groupe concernant l'amélioration des conditions de travail des personnels et des étudiants.

La démarche d'amélioration du système dans sa globalité sera menée en trois étapes. Un premier temps sera consacré à l'inventaire des étapes et des contenus, des problèmes et des points forts. Un groupe de travail restreint a été chargé de réfléchir sur ce point. Un deuxième temps sera consacré à la définition et la co-conception des processus. Ce travail sera mené à partir du mois de janvier ou février prochain par un Groupe de travail élargi. Enfin, le troisième temps sera consacré à la mise en œuvre et au pilotage des processus par différents responsables. A ce jour, le Groupe de travail restreint s'est réuni à sept reprises.

**Alain BOUVIER** suppose que Dominique Bodin est en lien avec les autres ESPÉ déjà engagées dans une telle démarche.

**Dominique BODIN** le confirme.

**Lucie GOURNAY** souhaite savoir si les réunions du Groupe de travail ont déjà abouti à des résultats.

**Dominique BODIN** confirme qu'un certain nombre de problèmes ont été identifiés. Des comptes rendus sont systématiquement rédigés, mais les diffuser aujourd'hui serait prématuré.

**Lucie GOURNAY** souhaite savoir si Dominique Bodin est entré en contact avec les services centraux des universités.

**Dominique BODIN** indique que des rendez-vous vont prochainement être pris.

**Gérard PHELIPPEAU** signale l'existence au sein du réseau des ESPÉ d'un Groupe de travail consacré à l'élaboration d'un référentiel relatif à la qualité de la formation au niveau national. Un séminaire réunira les responsables des ESPÉ en février prochain.

**Éric LEVET-LABRY** indique qu'il est nécessaire de se rapprocher des services centraux de toutes les universités, qui travaillent également sur cette thématique.

#### **POINT N° 8 : QUESTIONS DIVERSES**

##### **8.1 : PROJET DE MASTER SECURITE**

**Dominique BODIN** indique avoir été en charge du master de sécurité à Rennes, créé il y a huit ans à la suite de la loi LOSEP de 1995. Ce master, qui présentait un taux d'insertion professionnelle de 100 % depuis sa création, consistait en une formation en alternance (six semaines de cours et six semaines en entreprise). En outre, ce master a apporté d'importants financements en matière de formation continue à l'Université, sachant que la moitié des étudiants étaient des professionnels.

Unique en France, cette formation a été fermée à la suite du départ de Dominique Bodin. Toutefois, l'ESPÉ pourrait récupérer cette formation, qualifiante et peu coûteuse. Ainsi, la maquette de la totalité du Master comptait seulement 268 heures d'enseignement, dont 230 heures par des professionnels et intervenants extérieurs, et 1 030 heures de stage.

Cette formation pourrait être complémentaire d'autres formations de l'ESPÉ, telles que la licence professionnelle formant les APS, ou encore le master CPE. Enfin, plusieurs enseignements de cette formation pourraient être mutualisés.

**Alain BOUVIER** s'interroge quant au lien pouvant exister entre ce master et l'ESPÉ.

**Dominique BODIN** indique que le master concerne principalement l'éducation et la prévention, qui sont des enjeux au cœur de l'ESPÉ.

**Alain BOUVIER** souhaite savoir si la création de ce master a déjà été présentée à l'université.

**Dominique BODIN** répond par la négative. Pour le moment, son interlocutrice est Brigitte Marin.

**Lucie GOURNAY** indique que ce genre de présentation concerne plutôt le COSP.

**Colette GUILLOPÉ** rappelle que la campagne d'accréditation des formations vient de s'achever. Pour les masters, la démarche d'accréditation est particulièrement longue.

**Lucie GOURNAY** objecte qu'il est possible d'obtenir une accréditation plus rapide si nécessaire. Ainsi, un nouveau parcours peut être rattaché à une mention existante. Toutefois, l'intérêt du projet doit encore être discuté.

## **8.2 : GROUPES INTER DEGRES ET GROUPES DE PILOTAGE**

**Brigitte MARIN** rappelle que les départements disciplinaires ont été abandonnés. Toutefois, il a semblé important de maintenir une organisation permettant aux formateurs de se réunir et de s'exprimer. Dans ce cadre, les groupes inter degrés permettront aux enseignants du 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré de participer à la démarche qualité.

La création de ces groupes est due au sentiment de certains collègues, qui se sont sentis écartés de la prise de décision, notamment concernant le choix des profils de poste. Les groupes inter degrés ont donc été créés pour rassurer les enseignants et enseignants-chercheurs. Ainsi, chaque groupe désignera un représentant, de préférence également compétent pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, qui participera aux réunions de direction élargie organisées toutes les six semaines, et incluant les responsables de mention, les responsables de site, les responsables de formation et les responsables administratifs.

En outre, les groupes de pilotage existent depuis la création des masters. Ces instances, qui réunissent des représentants des différentes disciplines concernées et des étudiants, se tiennent en amont des conseils de perfectionnement, à qui elles sont chargées de faire remonter les difficultés et d'éventuelles suggestions.

**Colette GUILLOPÉ** souhaite savoir si les groupes inter degrés sont disciplinaires.

**Brigitte MARIN** le confirme. Toutefois, certaines disciplines, telles que l'éducation musicale et les arts plastiques, ont été regroupées.

**Benjamin MOIGNARD** souligne que la mise en place des groupes inter degrés pourrait être considérée comme un retour à l'ancien modèle. En outre, il s'interroge quant à la marge de manœuvre de ces instances.

**Lucie GOURNAY** souhaite savoir si les groupes inter degrés peuvent prendre des décisions.

**Brigitte MARIN** précise que ces groupes ont pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre collègues d'une même discipline, dispersés sur les différents sites de l'académie, et de les faire participer aux débats sur les sujets d'actualité de la formation. Leur création apporte une réponse aux formateurs qui se sentaient déconnectés des instances de discussion et de décision.

**Benjamin MOIGNARD** indique que la création de ces groupes ne doit pas conduire à un retour des clivages disciplinaires, ce qui serait particulièrement préjudiciable pour porter l'esprit de la réforme.

**Brigitte MARIN** souligne que les disciplines proches ou connexes ont été regroupées pour une plus grande cohérence en cas de nécessité, lorsqu'elles concernaient un faible nombre de formateurs.

**Sophie CANAC** ajoute que tous les recrutements sont disciplinaires. Il semble donc nécessaire que les disciplines soient représentées.

### **8.3 : INFORMATION SECURITE**

**Brigitte MARIN** rappelle que les mesures nécessaires ont été prises en lien avec le cabinet de la présidence de l'UPEC et que toutes les personnes qui ont manifesté la nécessité d'un entretien ont été reçues ou contactées par téléphone.

Par ailleurs, **Brigitte MARIN** signale qu'un agent de sécurité est présent sur chaque site.

**Benjamin MOIGNARD** souligne que plusieurs collègues l'ont alerté concernant les horaires de l'agent de sécurité, qui est présent de l'ouverture à la fermeture du site, tout au long de la semaine.

**Brigitte MARIN** se renseignera sur ce point.

**Concettina REGNIER** rappelle que les horaires et les conditions de travail des personnels extérieurs dépendent des entreprises prestataires. Or les entreprises de sécurité rencontrent actuellement de grandes difficultés pour faire face à la demande.

### **8.4 : DEVENIR DES PERSONNELS EN TEMPS PARTAGÉ**

**Colette GUILLOPÉ** s'interroge quant au devenir des personnels en temps partagé à la rentrée 2016.

**Brigitte MARIN** rappelle qu'en principe, les temps partagés ne le sont que sur une période courte, notamment concernant le premier degré. Ainsi, les personnels concernés tentent rapidement d'obtenir un poste à temps complet au sein de l'ESPE, ou préfèrent rester dans leurs établissements d'origine. En outre, dans 99 % des cas, ces collègues ne peuvent effectuer d'heures complémentaires en raison de la multiplicité des réunions. Les collègues du secondaire recrutés en temps partagé cette année l'ont donc été pour un an.

**Colette GUILLOPÉ** souhaite savoir combien d'agents sont concernés.

**Brigitte MARIN** indique qu'un point plus précis sera réalisé en janvier.

**Colette GUILLOPÉ** précise que les élus s'inquiètent du fait que certaines et certains de ces enseignantes et enseignants puissent s'attendre à obtenir le même type de poste l'année prochaine.

**Brigitte MARIN** a bien pris note de cette inquiétude, déjà évoquée en Commission d'admission.

*La séance est levée à 17 heures 30.*